



# CONTRAT SATISFACTION

## MANDAT EXCLUSIF DE VENTE

Numéro d'inscription au registre des mandats : 346165



**VENDEURS OU  
ACHETEURS, SAFTI C'EST  
L'ASSURANCE D'UNE  
SOLUTION CLÉ EN MAIN  
POUR VOTRE PROJET  
IMMOBILIER.**

### Le Mandataire :

SAFTI, SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 118 route d'Espagne, Immeuble "Le Phénix", bât B - CS 83676 - 31036 Toulouse Cedex 1, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°523 964 328, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR42523964328, exerçant l'activité d'agence immobilière (transactions), titulaire d'une carte professionnelle délivrée par la CCI de Toulouse sous le n°CPI 3101 2018 000 025 936, et d'une garantie financière CEGC (92 La Défense) (non détention de fonds).  
Membre du syndicat UNIS Ci-après dénommé le **mandataire**, représenté par :

### Votre conseiller SAFTI :

**NAURA Léa** agent commercial habilité, immatriculé sous le numéro 853 715 464 00014 au RSAC de la ville de BORDEAUX

Tél : 06 71 11 54 84  
E-mail : [lea.naura@safti.fr](mailto:lea.naura@safti.fr)

## 1 - MANDANT

*L'ensemble des propriétaires présents dans le titre de propriété doivent signer le présent mandat.  
Les informations suivantes doivent être renseignées à partir d'une pièce d'identité en cours de validité.*

### PROPRIÉTAIRE 1

Civilité : Mme Nom : Naura

Né(e) le : 19 janvier 1940 à : GONDRIN

Pays : France

Adresse : 136 ROUTE DE GASCOGNE

N° de téléphone : 0614345690 E-mail : [creations.claude.naura@wanadoo.fr](mailto:creations.claude.naura@wanadoo.fr)

Situation matrimoniale : Marié(e) avec contrat sous le régime de la communauté universelle Nature du lien juridique : Indivisaire

Pièce d'identité : Carte d'identité N° : 140233300560

Pièce d'identité délivrée par : SOUS PREFECTURE DE LANGON

Prénom : Yvette

Pays : France

Code postal : 33490

Nom de naissance : DALLA-VEDOVA

Nationalité : Française

Ville : SAINT-MAIXANT

Profession : RETRAITE

Date de validité de la pièce d'identité : février 2029

### PROPRIÉTAIRE 2

Civilité : M. Nom : NAURA

Né(e) le : 07 mars 1939 à : VIDOUZE

Pays : France

Adresse : 136 ROUTE DE GASCOGNE

N° de téléphone : 0556620132 E-mail : [ynaura@polyflam.fr](mailto:ynaura@polyflam.fr)

Situation matrimoniale : Marié(e) avec contrat sous le régime de la communauté universelle Nature du lien juridique : Indivisaire

Pièce d'identité : Carte d'identité N° : 161133300347

Pièce d'identité délivrée par : SOUS PREFECTURE DE LANGON

Prénom : CLAUDE

Pays : France

Code postal : 33490

Nationalité : Française

Ville : SAINT-MAIXANT

Profession : RETRAITE

Date de validité de la pièce d'identité : novembre 2031

Ci-après dénommé(s) le mandant, agissant conjointement et solidairement en qualité de seul(s) propriétaire(s).

## 2 - MANDATAIRE

SAFTI, SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 118 route d'Espagne, Immeuble "Le Phénix", bât B - CS 83676 - 31036 Toulouse Cedex 1, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°523 964 328, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR42523964328, exerçant l'activité d'agence immobilière (transactions), titulaire d'une carte professionnelle délivrée par la CCI de Toulouse sous le n°CPI 3101 2018 000 025 936, et d'une garantie financière CEGC (92 La Défense) (non détention de fonds).

Membre du syndicat UNIS

**NAURA Léa** agent commercial habilité, immatriculé sous le numéro 853 715 464 00014 au RSAC de la ville de BORDEAUX

Tél : 06 71 11 54 84

E-mail : [lea.naura@safti.fr](mailto:lea.naura@safti.fr)

## 3 - MISSION ET CARACTÉRISTIQUES DU / DES BIENS

Le mandant confère au mandataire, qui accepte, le mandat **EXCLUSIF** de rechercher un acquéreur pour le(s) bien(s) ci-après désigné(s) dont le mandant déclare être propriétaire :

**Adresse complète du bien** : 1 cami de bruchet

**Code postal** : 65700

**Ville** : VIDEOUZE

**Désignation succincte du bien** : Domaine de 2 maisons avec dépendances sur un terrain d'environ 8 hectares

**Réf. cadastre** : I293 I417 I420 I421 I425 I426 I429 I431 I338 I339 I93 I97 I282 **Surface habitable** : 491 m<sup>2</sup> environ  
I283 I284 I285 I286 I287 I294 I28 I29 B0183

**Etat du / des bien(s)** : Ancien

**Nature** : Maison

**Année de construction** : 1900

**Surface totale du terrain** : 85284 m<sup>2</sup>

**Copropropriété** : Hors copropriété

Le mandant déclare que, le jour de la signature de la vente, le(s) bien(s) à vendre sera/seront : Libre(s) de toute location, occupation ou réquisition

## 4 - PRIX

Le bien sera présenté au prix de :

**En chiffres** : 890 000 €

**En lettres** : huit cent quatre-vingt-dix mille euros

L'acquéreur devra, lors de la signature de la promesse ou compromis de vente, effectuer un versement représentant au maximum 10 % du prix total de la vente, émis à l'ordre du notaire en charge de la vente. Ce versement s'imputera sur le prix de la vente, si elle se réalise.

## 5 - RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE À LA CHARGE DU VENDEUR

Dès la réalisation effective de l'opération, il sera dû au mandataire une rémunération TTC de :

En chiffres : 3.5% du prix de vente

En lettres : trois virgule cinquante pour cent du prix de vente

Les honoraires seront payés directement par le mandant à compter de la réalisation de l'acte authentique de vente.

**La charge des honoraires est définitive et aucun basculement ne pourra être réalisé par la suite ainsi que le prévoit la législation en vigueur.**

## 6 - DURÉE

Le présent mandat est conféré pour une durée de quinze (15) mois, à compter de ce jour comportant une période irrévocable de trois (3) mois.

A l'issue des trois premiers mois irrévocables, chacune des parties pourra y mettre fin, moyennant un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Article 78 alinéa 2 du décret du 20 juillet 1972 concernant les mandats ayant une clause pénale : « **Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, le mandat contenant une telle clause peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception** ».

## 7 - CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA VENTE

## 8 - MODALITÉS ET ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Le présent mandat confère simplement au mandataire le pouvoir de trouver un acquéreur intéressé à traiter sur la base des conditions et prix précisés dans le présent mandat, sans conférer au mandataire aucune habilitation pour concrétiser lui-même l'opération de vente au nom du mandant. Pour diffuser les annonces commerciales auprès du public, le mandataire utilisera le site Internet [safti.fr](http://safti.fr) et différents portails Internet dont il est partenaire, sauf opposition expresse du mandant. Les frais liés à la publicité restent à la charge exclusive du mandataire. Le mandataire aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission. Il pourra notamment :

- ▶ Proposer, présenter, visiter et faire visiter les biens à toutes personnes qu'il jugera utile ;
- ▶ Réclamer toutes pièces, actes et certificats nécessaires auprès de toutes personnes privées ou publiques et effectuer, le cas échéant, toutes démarches administratives (par exemple : demande de certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner exigée par les textes), soit par lui-même, soit par le notaire du mandant, les frais administratifs exposés restant à la charge du mandant ;
- ▶ Se substituer toute personne qu'il souhaite dans la mission confiée et restera responsable de cette substitution.

Le mandataire devra :

- ▶ Entreprenant, d'une façon générale, toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la mission qui lui est confiée ce jour. Dans le cadre de l'exclusivité du mandat, un mini-site Internet, accessible depuis le site [safti.fr](http://safti.fr), sera entièrement dédié à la publicité du bien ;
- ▶ Rendre compte de son action auprès du mandant par le biais de comptes-rendus effectués soit par téléphone, mail ou lors de rendez-vous de suivi. Dans le cadre de l'exclusivité du mandat, la périodicité de ces comptes-rendus sera fixée au trimestre, sauf accord différent défini dans l'article 6 du contrat.
- ▶ Notifier, s'il y a lieu, l'offre de vente aux bénéficiaires éventuels d'un droit de préemption. Le mandataire devra, en outre, en cas d'exercice du droit de préemption, négocier avec le préempteur, bénéficiaire de ce droit, sauf à en référer au mandant, lequel reste investi du droit d'accepter le prix finalement obtenu par le mandataire.

## 9 - OBLIGATIONS DU MANDANT

Le mandant doit :

- ▶ Produire au mandataire toutes justifications de propriété des biens à vendre, ainsi que tous documents nécessaires, y compris, si l'immeuble, objet du présent mandat, est à usage d'habitation, le dossier de diagnostic technique prévu à l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation comprenant :
  - le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L1334-5 et L1334-6 du Code de la santé publique ;
  - l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L1334-13 du même code ;
  - l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L133-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
  - l'état de l'installation intérieure de gaz naturel prévu à l'article L134-6 du même code ;

- dans les zones mentionnées aux articles L125-5 à L125-7 et R125-23 à R125-27 du Code de l'environnement, l'état des servitudes risques et d'Information sur les sols;
  - le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L134-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
  - l'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L134-7 du même code ;
  - le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du code de la santé publique ;
  - dans les zones prévues à l'article L. 133-8 du code de la construction et de l'habitation, l'information sur la présence d'un risque de mэрule.
- Donner au mandataire toutes les informations pouvant avoir une incidence sur la vente ou ses conditions, et portant notamment sur, sans que cette liste soit limitative : la situation d'urbanisme, la conformité des constructions et installations aux règles d'urbanisme ou au règlement de copropriété ou de lotissement, les servitudes grevant le fonds, la survenance de sinistres antérieurs, l'existence de litiges en cours;
  - Produire en cas de copropriété, les documents listés aux articles L721-2 et L731-1 du code de la construction et de l'habitation; l'article 8-2 de la loi du 10/07/1965,
  - Assurer au mandataire les moyens de faire visiter les biens désignés dans le présent mandat, pendant le cours du présent mandat ;
  - Signaler immédiatement au mandataire toute modification juridique ou matérielle pouvant avoir une incidence sur l'opération objet du présent mandat.

#### **De convention expresse et à titre de condition essentielle des présentes, le mandant**

- S'interdit de conclure un autre mandat et de conclure la vente hors la présence et sans le concours du mandataire;
- S'interdit pendant la durée du mandat de négocier soit par lui-même, soit par un autre intermédiaire la vente des biens désignés dans le présent mandat et s'engage à diriger sur le mandataire toutes les demandes qui lui seraient adressées personnellement ;
- S'engage à signer tout compromis de vente et régulariser tout acte authentique aux prix, charges et conditions stipulées dans une offre d'achat présentée par le mandataire et acceptée par le mandant, éventuellement assortie d'une demande de prêt immobilier, dans les termes des articles L313-1 et suivants du Code de la consommation.
- S'interdit, dans les douze mois suivant l'expiration du mandat de traiter directement avec un acquéreur ou par l'intermédiaire d'un autre mandataire ayant été présenté par le mandataire ou ayant visité les locaux avec lui ;
- S'engage dans les douze mois suivant l'expiration du mandat à informer immédiatement le mandataire de la vente intervenue en lui notifiant par recommandé les noms et adresse de l'acquéreur et du notaire chargé de l'authentification de l'acte de vente.

## **10 - CLAUSE PÉNALE**

**En cas de non-respect par le mandant des obligations ci-dessus, le mandant devra verser au mandataire, en vertu de l'article 1231-5 du Code civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale au montant de la rémunération du mandataire prévue à l'article 5 « la rémunération du mandataire » du présent contrat de mandat.**

## **11 - PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE**

Cette rémunération sera définitivement due et devra être payée le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties, soit le jour de la signature définitive de l'acte authentique de vente, conformément à l'article 6 alinéa 3 de la loi du 2 janvier 1970, sous réserve, de l'application d'une condition suspensive non réalisée. La rémunération restera due dans l'hypothèse où une des parties se désisterait en dehors de sa faculté de dédit pour une raison quelconque non imputable à l'intermédiaire ne permettant plus la réalisation de la vente définitive alors que toutes les conditions suspensives stipulées à l'acte sous seing privé de vente étaient réalisées . En cas d'exercice d'un droit de préemption, le préempteur sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur.

## **12 - INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES**

Préalablement à la conclusion du présent mandat, le mandataire a fourni au mandant les informations prévues au I de l'article L121-17 et des articles L111-1 et L111-2 du Code de la consommation, notamment les informations sur les modalités du présent mandat et du consentement du mandant ainsi que des conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation. Ces informations ainsi que le formulaire-type de rétractation ont été communiquées par écrit au mandant par le biais du présent mandat. Un exemplaire original du mandat conclu et signé est ensuite remis à l'ensemble des parties. Le siège de la société SAFTI est joignable par courrier, 118 route d'Espagne, Immeuble "Le Phénix", bât B - CS 83676 - 31036 Toulouse Cedex 1, par téléphone au 0810454540 (appel surtaxé) ou par courrier électronique à client@safiti.fr.

## **13 - DROIT DE RÉTRACTATION (Code de la Consommation)**

Le mandant dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Ce délai court à compter de la conclusion du présent contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le mandant doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par envoi postal à SAFTI - 118 route d'Espagne, Immeuble "Le Phénix", bât B - CS 83676 - 31036 Toulouse Cedex 1 ou envoyer un courrier électronique à client@safiti.fr. Le mandant peut utiliser le formulaire de rétractation mais il ne s'agit pas d'une obligation.

Effets de la rétractation : en cas de rétractation du mandant au présent mandat, le mandataire mettra fin immédiatement aux démarches entreprises pour mener à bien la mission confiée et aucun frais ne sera facturé par le mandataire au mandant.

Article L221-18 :

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L.221-25. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L221-4;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

## **14 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION (Code de la Consommation)**

Conformément aux articles L611-1 et suivants et R612-1 et suivants du Code de la Consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un ou notre médiateur de la consommation, à savoir le centre de médiation MEDICYS sis 73 Boulevard de Clichy à PARIS (75009), site : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr).

## **15 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES RGPD**

Dans le cadre de sa mission, le mandataire est amené à traiter des données personnelles pour le compte du mandant. SAFTI s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement général sur la protection des données personnelles (Loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) n° (UE) 2016/679 du 27 avril 2016).

Le responsable de traitement est la société SAFTI, située au 118 route d'Espagne – Immeuble "Le Phénix", bât B, 31100 Toulouse. SAFTI est représenté par son service « Mandats et Ventes ». SAFTI est joignable au numéro suivant : 05.67.70.65.76. Le délégué à la protection des données de SAFTI est joignable aux coordonnées suivantes : rgpd@safiti.fr.

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : obligation de conservation des données liées au présent mandat et son exécution, la diffusion de témoignages, la réalisation d'enquêtes de satisfaction, l'envoi d'actualités, la proposition de services complémentaires. Les données ne seront utilisées que dans le seul but de réaliser les présentes finalités. Le traitement des données personnelles est basé sur le contrat de mandat et est rendu nécessaire par son exécution. Les destinataires des données personnelles sont les services internes de SAFTI, le registre des mandats (Chronotech), et les partenaires extérieurs proposant des services complémentaires. SAFTI garantit qu'aucune donnée personnelle ne sera transférée hors du territoire de l'Union européenne.

Les dispositions légales afférentes à la profession réglementée d'agent immobilier imposent une durée de conservation des données personnelles en lien avec les mandats et le registre des mandats - comprenant les nom et adresse des mandants, pendant 10 ans à compter de la fin de la relation commerciale (articles 53,65 ,72 et 86 du Décret du 20 juillet 1972).

Les données personnelles collectées dans le cadre des autres finalités sont, elles, conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale (articles 2224 du Code civil et L 561-12 du Code Monétaire et Financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

Le mandant dispose d'un droit d'accès à ses données, de rectification et d'effacement, ainsi que d'un droit de limitation et d'un droit d'opposition en adressant ses demandes à l'adresse suivante : rgpd@safiti.fr. SAFTI fera le nécessaire pour y répondre de manière satisfaisante. Une réclamation auprès de la CNIL peut être introduite. Pour en savoir plus : [www.safiti.fr/politique-protection-des-donnees-personnelles](http://www.safiti.fr/politique-protection-des-donnees-personnelles). Le mandant reconnaît avoir pris connaissance du traitement de ses données à caractère personnel et les accepter.

Le mandant reconnaît expressément que le mandat ci-dessus a été signé par lui et avoir reçu un exemplaire original sur lequel figure le numéro d'inscription au registre des mandats. En signant ce mandat, ce dernier accepte que le mandataire lui adresse des offres commerciales et partage ses données personnelles avec d'éventuels partenaires ou prestataires en lien avec son projet immobilier. Il y consent et est informé pouvoir retirer son consentement à tout moment. Il reconnaît avoir reçu le formulaire sur la faculté de renonciation.

Il est rappelé que le mandant peut exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion du présent contrat tel qu'il résulte des articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation rappelés aux articles 12 et 13 du présent mandat, sans avoir à motiver sa décision. Pour l'exercice de ce droit, le formulaire détachable ci-dessous peut être utilisé.

Fait par signature électronique, le 03 novembre 2020 | 09:33 CET

Fait en autant de copies authentifiées que de parties ayant un intérêt distinct.

**Signature du mandant : Mme Naura Yvette**

*(«Le mandant certifie par sa signature électronique avoir lu et approuvé les clauses du présent mandat et mandater le conseiller SAFTI à cet effet»)*



**Signature du mandant : M. NAURA CLAUDE**

*(«Le mandant certifie par sa signature électronique avoir lu et approuvé les clauses du présent mandat et mandater le conseiller SAFTI à cet effet»)*



**Signature du mandataire : SAFTI, représenté par NAURA Léa**

*(« Le mandataire certifie par sa signature électronique accepter et approuver le présent mandat »)*



## FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Article L221-18 du code de la consommation – extrait « Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation »  
(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)  
A l'attention de SAFTI – 118 route d'Espagne, Immeuble "Le Phénix", bât B - CS 83676 - 31036 Toulouse Cedex 1 ou client@safte.fr

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat de mandat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Mandat SAFTI n° (Numéro d'inscription au registre des mandats) : **346165**

Nom conseiller SAFTI : NAURA Léa

Adresse du bien objet du mandat : 1 cami de bruchet 65700 VIDOUZE

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile

**Certificat de réalisation**

Identifiant d'enveloppe: 2CEAC5E69AEE403C905F1A54AED7715B  
 Objet: Mandat Mme Yvette Naura  
 Enveloppe source:  
 Nombre de pages du document: 5  
 Nombre de pages du certificat: 5  
 Signature dirigée: Activé  
 Horodatage de l'enveloppe: Activé  
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:  
 SAFTI  
 Immeuble le phenix  
 118 route d'Espagne  
 Toulouse, Midi-Pyrénées 31000  
 esign@safti.fr  
 Adresse IP: 65.39.67.102

**Suivi du dossier**

État: Original  
 03/11/2020 09:29:18

Titulaire: SAFTI  
 esign@safti.fr

Lieu: DocuSign

**Événements de signataire****Signature****Horodatage**

Naura Claude  
 ynaura@polyflam.fr

**Complétée**

Envoyée: 03/11/2020 09:29:18  
 Consultée: 03/11/2020 09:29:53  
 Signée: 03/11/2020 09:30:59

Niveau de sécurité:  
 .PaperDocuments  
 ID: 1c282ba5-fc90-4fec-a29f-04328bf118e5  
 03/11/2020 09:29:33, Signer à chaque  
 emplacement

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil  
 En utilisant l'adresse IP: 90.83.249.43

**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 03/11/2020 09:29:53  
 ID: a9358571-ba0d-4533-bad6-d2dafcc5e8f7

Naura Yvette  
 creations.claude.naura@wanadoo.fr

**Complétée**

Envoyée: 03/11/2020 09:29:18  
 Consultée: 03/11/2020 09:31:16  
 Signée: 03/11/2020 09:31:48

Niveau de sécurité:  
 .PaperDocuments  
 ID: 0a33356c-cb0e-4f4b-8a62-35aafce880e2  
 03/11/2020 09:31:07, Signer à chaque  
 emplacement

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil  
 En utilisant l'adresse IP: 90.83.249.43

**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 03/11/2020 09:31:16  
 ID: 814ab4c2-c57d-45e2-8ccc-a89ef4dc9235

Naura Léa  
 lea.naura@safti.fr

**Complétée**

Envoyée: 03/11/2020 09:31:51  
 Consultée: 03/11/2020 09:32:36  
 Signée: 03/11/2020 09:33:22

Niveau de sécurité:  
 .PaperDocuments  
 ID: b86c1845-02f6-44de-81fa-aab2c47fe4a5  
 03/11/2020 09:32:28, Signer à chaque  
 emplacement

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil  
 En utilisant l'adresse IP: 90.83.249.43

**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 03/11/2020 09:32:36  
 ID: 90afb02e-e6a8-4f81-aec8-fe6e301ba108

**Événements de signataire en personne Signature****Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

**État****Horodatage**

Événements de livraison à l'agent

**État****Horodatage**

Événements de livraison intermédiaire État

**Horodatage**

<b>Événements de livraison certifiée</b>	<b>État</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Événements de copie carbone</b>	<b>État</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Événements de témoins</b>	<b>Signature</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Événements notariaux</b>	<b>Signature</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Récapitulatif des événements de l'enveloppe</b>	<b>État</b>	<b>Horodatages</b>
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	03/11/2020 09:29:18
Remise certifiée	Sécurité vérifiée	03/11/2020 09:32:36
Signature complétée	Sécurité vérifiée	03/11/2020 09:33:22
Complétée	Sécurité vérifiée	03/11/2020 09:33:22
<b>Événements de paiement</b>	<b>État</b>	<b>Horodatages</b>
<b>Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques</b>		

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION & D'ARCHIVAGE DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

### PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et d'Archivage de la signature électronique (ci-après les « Conditions Générales d'Utilisation ») définissent le procédé de signature électronique mis en place par la société SAFTI en vue de la signature électronique de ses documents conclus dans le cadre de son activité d'agence immobilière (transaction), titulaire d'une carte de transaction à cet effet.

Pour ce faire, la société SAFTI a choisi de recourir à un prestataire de services de certification électronique, la société DOCUSIGN, en sa qualité de tiers de confiance et d'autorité de certification.

Le Service proposé par la société SAFTI est susceptible d'être complété, modifié ou remplacé à tout moment, notamment en fonction des évolutions technologiques.

### I. DÉFINITIONS

- **Autorité de certification** : désigne l'autorité chargée d'émettre des certificats électroniques. La société DocuSign est désignée comme l'autorité de certification.
- **Document(s)** : désigne(nt) tout fichier sous forme électronique adressé par la société SAFTI, via le Service, pour Signature électronique par le(s) Signataire(s).
- **Fichier de preuves** : désigne le fichier créé par DocuSign lors de la signature du Document électronique par le Signataire désigné permettant d'assurer la validité de l'acte signé, l'authentification du Signataire ainsi que l'ensemble des opérations réalisées sur le Document. A chaque Document signé correspond un Fichier de preuves, qui permet d'assurer la traçabilité et la preuve de la réalisation de la signature en ligne en cas de litige.
- **Service** : désigne l'ensemble des services visés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, et en particulier les conditions de mise en œuvre d'un procédé de Signature électronique permettant la Signature électronique d'un Document.
- **Signature électronique** : procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache. La signature électronique manifeste le consentement par écrit du Signataire à la souscription d'un Document.
- **Signataire(s)** : désigne toute personne physique ou morale dument habilitée; (i) qui se connecte sur l'interface DocuSign à la demande de la société SAFTI, (ii) pour qui un (des) Document(s) est élaboré par SAFTI, (iii) pour qui SAFTI présente un (des) Document(s) à signer et, (iv) qui signe le(les) Document(s) électronique(s) après recueil de son consentement conformément au procédé de Signature électronique.
- **Support durable** : Tout instrument permettant de conserver le(s) Document(s) et/ou tout autre document faisant l'objet du Service, de s'y reporter aisément à l'avenir et d'assurer leur(sa) reproduction à l'identique.

### II. ACCES ET UTILISATION DU SERVICE

La société SAFTI propose au Signataire de souscrire entièrement en ligne à un ou plusieurs Document(s) à l'aide d'un service de signature électronique. L'accès et l'utilisation du procédé de Signature électronique supposent que le Signataire **dispose d'une adresse mail**.

La société SAFTI utilise l'outil de signature électronique DocuSign® mis en œuvre selon le procédé suivant :

- création d'un acte original signé par l'apposition d'une signature électronique ;
- horodatage du document original ;
- création, transmission et archivage d'un fichier de preuves ;

L'utilisation du Service est conditionnée par l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation. Le Signataire déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant de procéder à la signature électronique du Document.

Le Signataire est informé qu'il a la possibilité de sauvegarder et/ou d'éditer les Conditions Générales d'Utilisation du Service, une fois qu'il les a acceptées.

Avant d'engager la procédure de signature électronique, le(s) Documents sont mis à la disposition du Signataire sur un ordinateur. Il est invité à en prendre connaissance pour en accepter ensuite les termes.

La Signature électronique est apposée après l'acceptation par le Signataire des Conditions Générales d'Utilisation, au moment du clic sur le bouton « **Signature électronique du Document** » ; ces deux actions manifestent ainsi le consentement du Signataire à la souscription du Document.

Le Document signé électroniquement et le Fichier de preuve créé lors de la signature du Document permettent de garantir l'intégrité des documents contractuels et le lien entre le Signataire et les documents contractuels auxquels il a souscrit. Il contient l'ensemble des éléments de la transaction électronique (l'ensemble des données saisies, le résultat des différents contrôles, les données d'horodatage, l'identité du Signataire, l'original du Document signé électroniquement). **Un exemplaire du Fichier de preuves est automatiquement envoyé par mail au Signataire à la fin du procédé de signature électronique.**

Le Fichier de preuves est conservé par DocuSign ou tout autre organisme agréé en lieu contractuel avec SAFTI. Le fichier de preuves sera conservé sur un **Support durable** pendant la durée légale de conservation du Document à compter de la date d'apposition de la Signature électronique. Toutefois le Signataire dispose d'un droit d'accès à l'original du Document signé électroniquement. Une copie du Fichier de preuves peut être adressée au Signataire à tout moment avant le terme du délai d'archivage, sur simple demande écrite adressée à la société SAFTI.

### **III. ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Le Signataire reconnaît avoir communiqué à la société SAFTI les éléments permettant d'assurer son identification, et notamment l'adresse mail utilisée pour mettre en œuvre le procédé de Signature électronique.

Le Signataire s'engage à vérifier son nom dans le Document à signer. En cas de problème avec son nom dans le Document à signer, le Signataire doit immédiatement le signaler à la société SAFTI.

Toute donnée erronée communiquée par le Signataire engage sa responsabilité.

### **IV. CONVENTION DE PREUVES**

Conformément à l'article 1368 du Code Civil, le Signataire et la société SAFTI fixent les règles de preuves recevables entre eux dans le cadre du procédé de Signature électronique.

La société SAFTI et le Signataire s'engagent par les présentes à accepter, qu'en cas de litige, le Fichier de preuves contenant le Document original signé électroniquement ainsi que toutes les données permettant de garantir l'horodatage, l'exactitude et l'intégrité des informations, les courriers électroniques, les accusés de réception échangés entre eux soient produits devant les tribunaux. La portée de cette preuve est celle accordée à un original, au sens de l'article 1366 et suivants du Code civil.

La société SAFTI informe le Signataire que le Document est archivé dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps, conformément aux exigences de l'article 1366 du Code Civil.

Le Signataire dont la Signature électronique a été utilisée pour signer le Document électronique est réputé être dûment habilité à signer et à l'engager juridiquement. A ce titre, il appartient à chaque Partie de veiller à ce que le Signataire dispose des délégations de pouvoirs nécessaires.

## **V. SECURITE**

Dans le cadre de son accès au Service, il est expressément rappelé au Signataire qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient au Signataire de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal à quelque fin que ce soit et de vérifier que les fichiers transmis ne contiennent aucun virus informatique. La société SAFTI décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques, ainsi que sur toutes les conséquences qui pourraient résulter de ces virus.

Les Parties conviennent que la société SAFTI ne pourra être tenue responsable, tant à l'égard du Client que des Utilisateurs, pour tous dommages indirects tels que les pertes d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, perte d'investissement, perte de données et/ou de fichiers, atteinte à l'image de marque ainsi que pour tout incident et/ou indisponibilité qui pourrait survenir sur les réseaux de communication utilisés et les actions de tiers.

## **VI. DONNÉES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les données à caractère personnel recueillies auprès du Signataire par la société SAFTI le sont aux seules fins de la fourniture du Service et du traitement du dossier du Signataire, afin notamment de permettre l'authentification et l'identification du Signataire, nécessaire à la création du Certificat.

La société SAFTI déclare traiter les données à caractère personnel dans le respect de loi française et de la réglementation Européenne en matière de protection des données à caractère personnel. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Souscripteur dispose d'un droit d'accès de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de la société SAFTI.

## **VII. LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.